



Concours de photographie Jean Giono 2026

Règlement

Article 1 - Objet : L'association des Amis de Jean Giono, en parallèle à son concours de nouvelles (3^{ème} édition), organise un concours de photographies ouvert à tous, avec comme source d'inspiration, le même incipit que celui du concours de nouvelles 2026 :

« Tous ces paysages extraordinaires, choisis pour leurs qualités extraordinaires et placés en face de l'objectif suivant l'angle qui pouvait le mieux faire s'exprimer leur qualité, composaient, vus les uns après les autres, sous ma lampe cernée par la nuit, un immense pays irréel... »

Jean Giono - Noé

Article 2 – Partenariat : Ce concours est organisé en partenariat avec l'association Regards Alpins, adhérente de l'association des Amis de Jean Giono, organisatrice par ailleurs de nombreuses manifestations photographiques en lien avec la littérature.

Article 3 – Participants : Ce concours gratuit, sans frais d'inscription, est ouvert à tous les amoureux de la photographie et de l'œuvre de Jean Giono, qu'ils soient photographes amateurs et/ou professionnels, quelque soit leur âge et leur lieu de résidence.

Article 4 – Contributions attendues : La plus grande latitude est laissée aux participants pour réaliser une photographie, ou une série cohérente de plusieurs photographies, s'inspirant et dialoguant avec l'incipit choisi pour cette édition.

Article 5 – Format des contributions : les photographies doivent être transmises, uniquement par courrier électronique, à l'adresse concours-giono@regards-alpins.eu, sous la forme de fichiers de format jpg/jpeg de 2000 px de large au maximum avant le 15/06/2026. Chaque fichier doit comporter le nom et le prénom du photographe et éventuellement le numéro d'ordre de la photographie en cas de soumission d'une série.

Article 6 – Envoi des contributions : Les fichiers photographiques doivent être accompagnés d'un mail précisant impérativement : nom et prénom du candidat – date de naissance – adresse complète – mail – téléphone. Peuvent être joint au message tous compléments d'informations jugés utiles : texte de présentation du travail photographique, note d'intention, précisions sur les techniques employées ...

Article 7 – Responsabilités : chaque participant au concours garantit être l'auteur de ses photographies et s'être assuré du respect du droit à l'image des éventuelles personnes figurant sur les images. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour

responsables des manquements à ces obligations. En outre, les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation à des images qui contreviendraient à ces obligations ou à la législation en vigueur.

Article 8 – Participants mineurs : Les participants mineurs doivent impérativement assurer les organisateurs de l'accord de leurs parents et devront joindre à leur proposition une autorisation parentale dûment signée.

Article 9 – Jury : Anonymisées, les œuvres seront soumises à un jury composé des spécialistes de l'œuvre de Jean Giono et d'experts reconnus de la photographie. Il sera placé sous la présidence conjointe de Sylvie Giono, fille de Jean Giono, et d'Hans Silvester, photographe professionnel renommé.

Article 10 – Prix : Plusieurs prix seront remis lors des Rencontres Giono le samedi 01 août 2026. Les lauréats en seront avertis par mail le 20 juillet 2026 et leur présence ou représentation à la cérémonie est impérative. Seuls les lauréats présents ou représentés recevront leur prix. Comme pour le concours de nouvelles, les prix photographiques seront dotés de la façon suivante : 1^{er} prix 500 euros – 2^{ème} prix 300 euros – 3^{ème} prix : 200 euros.

Article 11 – Communication : Les lauréats acceptent que leurs photographies soient projetées et/ou exposées lors de la remise des prix et fassent l'objet de publication dans un prochain numéro de la Revue Giono, dans la lettre d'information aux adhérents de l'association des Amis de Jean Giono et sur les sites internet et réseaux sociaux des associations organisatrices. Ces publications, accompagnées du copyright de l'auteur et de la mention du prix obtenu ne pourront donner lieu à rémunération. Tout autre usage devra être précédé d'un échange avec les organisateurs et d'une autorisation en bonne et due forme des auteurs des photographies.

Article 12 - Annulation éventuelle : En cas de force majeure, le concours ou la remise des prix pourront être annulés sans qu'aucun participant ne puisse le contester.

Article 13 – Acceptation du règlement : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Contacts / En savoir plus :

Association des Amis de Jean Giono

Le Paraïs - Impasse du Paraïs - Montée des Vraies Richesses - 04 100 Manosque

amisjeangiono@orange.fr

<https://www.lesamisdejeangiono.fr>

Association Regards Alpins

54 route du Moulin – Le Marthouret – 05500 Le Noyer

contact@regards-alpins.eu

<https://www.regards-alpins.eu>